

Séance publique du 26 mars 2007

Délibération n° 2007-4042

commission principale : finances et institutions

objet : **Décision modificative**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est soumis, à l'agrément du Conseil, une proposition de modifications de crédits ouverts sur la section d'investissement pour l'année 2007, modifications qui s'équilibrent entre elles.

Budget principal - section d'investissement

Par délibération n° 2007-3944 en date du 12 février 2007, le Conseil de communauté a approuvé l'entrée de la Communauté urbaine dans l'actionnariat de la société anonyme concessionnaire des aéroports de Lyon à hauteur de 5 % du capital, soit l'acquisition de 7 400 actions à un prix unitaire de 1 € correspondant à un montant total de 7 400 €.

Cet achat nécessite un transfert d'une partie des crédits inscrits sur les dépenses imprévues d'investissement sur les achats de titres de participation.

Exercice 2007 - décision modificative - budget principal - section d'investissement

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
compte 261 000 titres de participation - société anonyme concessionnaire des aéroports de Lyon opération à créer fonction 90	7 400		
compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01	- 7 400		

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Approuve la décision modificative ci-dessus présentée et les mises à jour correspondantes des prévisions par chapitre, comme suit :

Chapitre	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
budget principal		
section d'investissement	0	0
261 000 - titres de participation	7 400	
020 000 - dépenses imprévues d'investissement	- 7 400	

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,